

# Autoriser : définition claire, usages justes et pièges à éviter

Autoriser : définition simple, constructions correctes, erreurs fréquentes et exemples concrets pour bien l'employer sans faute.

Préparation au concours CRPE :

« **Autoriser** » signifie **donner la permission, reconnaître le droit de faire quelque chose ou rendre une action légitime. On dit surtout « autoriser quelqu'un à faire quelque chose », « être autorisé à » et, selon le contexte, une règle ou une situation peut aussi autoriser une décision ou une conclusion.**

Tu as peut-être déjà hésité en écrivant : « Le directeur m'a autorisé à sortir les élèves » ou « m'a autorisé de sortir les élèves » ? En formation CRPE, je vois cette confusion très souvent, y compris chez des candidats pourtant solides en grammaire. Le verbe « autoriser » paraît simple, mais il entraîne vite des maladresses de construction et de sens, surtout dans les écrits scolaires et administratifs. Ici, je te donne une définition vraiment utile, les tournures correctes à retenir et les erreurs fréquentes à corriger pour écrire juste, sans contresens.

## En bref : les réponses rapides

**Dans quel cas utiliser « autoriser » plutôt que « permettre » ?** — Utilise « autoriser » quand il y a une permission, une règle ou une décision humaine. Choisis « permettre » quand tu insistes surtout sur la possibilité concrète ou matérielle.

**Quelle construction est correcte après « autoriser » ?** — La tournure la plus fréquente est « autoriser quelqu'un à faire quelque chose ». On dit aussi « être autorisé à » et « s'autoriser à ».

**Comment éviter les fautes avec le participe passé « autorisé » ?** — Avec l'auxiliaire avoir, le participe passé s'accorde seulement si le complément d'objet direct est placé avant. Exemple : « les sorties que j'ai autorisées ».

**« Autoriser » est-il adapté dans un écrit scolaire adressé aux familles ?** — Oui, mais il faut l'employer avec précision et tact. Dans un mot aux parents, « autoriser » convient pour une permission formelle ; dans d'autres cas, « permettre » ou « accepter » sonnent plus naturels.

## Autoriser : définition utile, sens précis et construction correcte

---

**Autoriser** signifie donner le droit, la **permission** ou une possibilité reconnue de faire quelque chose. En clair, si tu te demandes *c est quoi autoriser*, retiens ceci : on autorise une personne à agir, ou une règle, un fait, une situation *autorise* une décision, une conclusion ou un accès.

Dans une **autoriser définition** simple, le verbe a trois sens vraiment utiles. D'abord, **accorder une permission** : le directeur autorise un élève à sortir plus tôt, les parents autorisent une participation à la piscine. Ensuite, **rendre légitime**, au sens de justifier : certains résultats n'autorisent pas une généralisation trop rapide. C'est un emploi relevé par **Larousse** et le **CNRTL**. Enfin, il peut vouloir dire **rendre possible** : ce budget autorise l'achat de nouveaux albums pour la classe. Dans le **registre administratif**, juridique ou politique, le mot est fréquent : une mairie autorise des travaux, un texte autorise une dérogation, une autorité compétente délivre une **autorisation**. On parle aussi d'une *personne autorisée*, c'est-à-dire habilitée ou reconnue comme légitime pour agir. L'**Académie française** rappelle d'ailleurs que le verbe garde cette idée de droit reconnu, pas seulement de simple tolérance.

La construction correcte est nette. On dit **autoriser quelqu'un à faire quelque chose** : *J'autorise Léa à utiliser les ciseaux*. On dit aussi **être autorisé** à : *Les candidats sont autorisés à sortir après une heure*. Et **s'autoriser à** signifie se permettre, parfois avec une nuance d'audace : *Je me suis autorisée à reformuler la consigne*. En revanche, *autoriser à quelqu'un* est généralement fautif. Écris plutôt : *autoriser quelqu'un à faire*, ou *donner l'autorisation à quelqu'un de faire*. C'est une correction classique au CRPE. Autre point utile : *permettre* insiste sur la possibilité, *habiliter* sur la compétence ou le statut officiel. En classe, je dis souvent : on *permet* par les conditions, on *autorise* par la règle, on *habilite* par la fonction. C'est concret. Et juste.

## Comment conjuguer autoriser sans faute

---

**Autoriser** est un **verbe du premier groupe** conjugué avec l'**auxiliaire avoir**. Les formes qui posent le plus de problèmes sont surtout **j'autorise**, **nous autorisons**, **vous autorisez**, **autorisé** et **autorisée**. Le sens est simple ; la vigilance porte surtout sur l'orthographe, les tournures de phrase et l'accord du **participe** passé.

Pour l'**autoriser conjugaison** utile au quotidien, retiens les formes vraiment fréquentes à l'école et dans les écrits pros. À l'**indicatif** présent : *j'autorise*, *tu autorises*, *il autorise*, *nous autorisons*, *vous autorisez*, *ils autorisent*. Le point sensible, c'est **comment s'écrit j'autorise** : avec une apostrophe après *j'*, puis *autorise* avec un **s** final, pas *j'autorisee*, pas *j'autorisez*. À l'imparfait, tu écris *j'autorisais*. Au futur : *j'autoriserai*. Au passé

composé : *j'ai autorisé*. En contexte scolaire, on lit souvent : *Le directeur a autorisé la sortie* ou *Les parents autorisent leur enfant à participer*. Les repères donnés par **Le Conjugueur** ou dans les usages relevés par **Le Monde** vont dans le même sens : peu de difficulté de sens, mais des erreurs d'orthographe très visibles.

Le deuxième piège, c'est **comment s'écrit autorisé**. À l'**infinitif**, tu écris *autoriser*. Au **participe** passé, tu écris **autorisé** au masculin singulier, **autorisée** au féminin, **autorisés** ou **autorisées** au pluriel selon l'accord. Avec l'**auxiliaire avoir**, le participe passé s'accorde seulement si le complément d'objet direct est placé avant : *Les sorties que j'ai autorisées*. Mais : *J'ai autorisé les sorties*, sans accord. C'est exactement le type de détail qui compte au **CRPE**. Au **subjonctif** présent, écris *que j'autorise*, *que nous autorisions*. À l'**impératif** : *autorise*, *autorisons*, *autorisez*. Le **conditionnel** existe bien, par exemple *j'autoriserais*, mais tu l'emploies moins souvent dans une autorisation formelle.

Pour **comment prononcer autoriser**, dis simplement *o-to-ri-zé*, avec le son z au milieu. Dans la vraie vie, la bonne conjugaison dépend aussi de la tournure. On *autorise quelqu'un à faire quelque chose* : *J'autorise les élèves à sortir*. On peut aussi autoriser une chose : *Le règlement autorise cette pratique*. Ne confonds pas avec *permettre*, plus large, ni avec *habiliter*, plus juridique. Le **gérondif** existe, *en autorisant*, mais reste rare dans les consignes scolaires. Mon conseil de formatrice : dans une copie, vérifie toujours trois points avant de rendre ton texte : **j'autorise** au présent, **autorisé** au participe passé, et l'accord éventuel si le complément est placé avant. Tu évites ainsi la majorité des fautes.

## I

Conjugaison des verbes - Verbe Autoriser — Grammaire

## Autoriser, permettre ou habiliter : quelle différence selon le contexte ?

**Ces trois verbes ne se remplacent pas au hasard.** *Autoriser* donne une permission reconnue, *permettre* met l'accent sur la possibilité concrète, et *habiliter* renvoie à un pouvoir officiel ou à une compétence formelle. **Le bon choix** évite les contresens dans une copie, un mot aux familles ou un écrit du **registre administratif**.

Dans le **registre courant** comme à l'école, **autoriser** sert quand une personne, une règle ou une institution accorde un droit précis. Tu écriras donc : *Le directeur autorise la sortie*, *Le règlement n'autorise pas l'usage du téléphone*, *Les parents autorisent leur enfant à rentrer seul*. Ici, on parle bien d'une **permission**. En revanche, *permettre* ne décide pas toujours ; il décrit souvent une condition favorable : *La météo permet la sortie*, *L'emploi du temps permet un décroisement*. C'est la nuance qui fait la différence en copie. Si tu

écrits *la météo autorise la sortie*, la phrase sonne maladroite, car la météo ne donne aucune permission. Pour répondre à *quelle est le synonyme de autoriser*, pense à **permettre**, **admettre** ou **tolérer**, mais seulement selon le contexte. Côté *autoriser* antonyme, les verbes justes sont **interdire**, **refuser** ou **proscrire**. Si on te demande *quel est le contraire d'autoriser*, **interdire** est le plus net.

**Habiliter**, lui, appartient surtout au **registre administratif** et juridique. On ne l'emploie pas pour une simple permission du quotidien. Tu diras : *Seul un agent habilité peut signer ce document*, *Cette commission est habilitée à statuer*. Le mot suppose une compétence reconnue, une délégation, parfois un texte officiel. Dans un courrier d'école, écrire *la maîtresse est habilitée à laisser sortir les élèves* serait trop lourd ; *autorisée* ou une reformulation plus simple sera meilleure. Pour le CRPE, garde ce réflexe : **une personne autorise, une situation permet, une autorité habilite**. Même vigilance en **anglais**. *Autoriser anglais* ne se traduit pas mécaniquement par *authorize*. En usage courant, *to allow* correspond souvent mieux à *autoriser* ou *permettre* : *The teacher allowed the student to leave*. *Authorize*, plus formel, se rapproche de *autoriser officiellement* ou *habiliter*. C'est une nuance fine, mais utile dans les écrits soignés.

## Les erreurs fréquentes avec « autoriser » : fautif ou correct ?

Les fautes les plus courantes ne viennent pas du sens, mais de la **construction** et du **contexte**. Tu écris *j'autorise mon fils à participer*, pas *j'autorise à mon fils de participer*. Même logique à l'**école**, dans l'**administration** ou avec les **familles** : une **formulation correcte** te fait gagner des points tout de suite, surtout au **CRPE**.

- **Fautif** : *J'autorise à mon fils de sortir plus tôt*. **Correct** : *J'autorise mon fils à sortir plus tôt*. Le verbe se construit ainsi : **autoriser quelqu'un à faire**. La tournure *autoriser à quelqu'un* est fautive dans l'usage courant et dans un **courrier administratif**.
- **Fautif** : *L'élève est autorisé de prendre sa calculatrice*. **Correct** : *L'élève est autorisé à prendre sa calculatrice*. Après être **autorisé**, on garde **à + infinitif**. En classe, tu peux aussi écrire : *La sortie est autorisée par le règlement intérieur*. Ici, **sortie autorisée** désigne une permission claire, pas une simple possibilité.
- **Fautif** : *Je m'autorise de vous rappeler*. **Correct** : *Je s'autorise à vous rappeler*. Cette forme a une nuance de retenue ou de politesse. Dans un message aux **familles**, elle sonne plus souple que *je vous rappelle que*, mais elle peut paraître trop précieuse si tu l'emploies partout.
- **Fautif** : *Seules les personnes autorisantes peuvent entrer*. **Correct** : *Seule une personne autorisée peut entrer*. Même logique avec les papiers : *un document autorisant la sortie* est possible, mais dans la vraie vie on préfère souvent *une autorisation écrite*, plus nette et plus naturelle.

- **Fautif** : *Il est autorisé les téléphones en récréation.* **Correct** : *Les téléphones sont autorisés en récréation* ou *Il est autorisé d'utiliser les téléphones en récréation.* L'usage impersonnel existe, mais il est plus raide. Dans un **règlement intérieur**, vise une phrase simple, ferme et lisible.

Au **CRPE**, ces nuances comptent. Dans une consigne, écris *Les élèves sont autorisés à utiliser l'affichage*, pas *ont l'autorisation de si besoin*, trop flou. Dans une analyse de copie, préfère *L'enseignant n'a pas autorisé l'élève à reformuler seul* à *a permis un peu*, trop vague. Dans un écrit réflexif, *je me suis autorisée à modifier la consigne* montre une décision assumée. Dans un message aux **familles**, évite le ton sec de *vous n'êtes pas autorisés à si* une reformulation plus scolaire suffit : *Pour des raisons de sécurité, les entrées anticipées ne sont pas autorisées.* Tu restes précis, sans être brutal.

## comment prononcer autoriser

Le verbe « autoriser » se prononce en général /o.tɔ.ʁi.ze/. En français courant, on entend les quatre syllabes : o-to-ri-zé. Le son final est bien « zé », comme dans « oser ». Si vous préparez un oral, je conseille de le dire lentement une première fois, puis naturellement dans une phrase.

## c est quoi autoriser

« Autoriser » signifie permettre, donner le droit de faire quelque chose ou rendre une action possible. Par exemple, un parent peut autoriser une sortie scolaire, ou un règlement peut autoriser un accès. Dans un texte, le sens dépend souvent du contexte : permission officielle, accord personnel ou validation administrative.

## Quel est le contraire d'autoriser ?

Le contraire le plus courant d'« autoriser » est « interdire ». Selon le contexte, on peut aussi employer « refuser », « empêcher » ou « proscrire ». J'invite souvent à choisir le mot opposé selon la nuance recherchée : « interdire » pour une règle, « refuser » pour une demande, « empêcher » pour une action bloquée.

## Quelle est le synonyme de autoriser ?

Parmi les synonymes d'« autoriser », on trouve « permettre », « accepter », « admettre », « consentir à » ou encore « habilitier » dans certains contextes. Le meilleur synonyme dépend de la phrase. Je recommande souvent « permettre », car c'est le plus simple, clair et naturel dans la majorité des usages.

## Comment s'écrit J'autorise ?

On écrit « J'autorise » avec une apostrophe, un J majuscule ou minuscule selon la place dans la phrase, puis « autorise » avec un s final. C'est la forme du verbe « autoriser » à la

première personne du singulier au présent : j'autorise. Exemple : « J'autorise mon enfant à participer à la sortie. »

### **Comment s'écrit autorisé ?**

« Autorisé » s'écrit avec un é final lorsqu'il s'agit du participe passé ou d'un adjectif au masculin singulier. Au féminin, on écrit « autorisée ». Au pluriel, cela donne « autorisés » ou « autorisées ». Exemple : « L'accès est autorisé » ou « Les élèves sont autorisés à entrer. »

### **comment prononcer anticonstitutionnellement**

« Anticonstitutionnellement » se prononce en détachant bien les syllabes : an-ti-cons-ti-tu-sio-ne-lle-ment. En alphabet phonétique, on l'entend souvent proche de /ã.ti.kõs.ti.ty.sjõ.nɛl.mã/. Mon conseil est de le découper en trois blocs : anti / constitutionnel / lement, puis de l'enchaîner progressivement pour gagner en fluidité.

### **comment prononcer shein**

La marque « Shein » se prononce généralement « chi-ine » en français, approximation du son anglais souvent rendu par « she-in ». La marque a popularisé une prononciation proche de « chi-in ». Pour être compris à l'oral, vous pouvez dire « chi-ine » clairement, en deux temps, sans trop insister sur le h.

Retenir « autoriser », c'est surtout retenir sa construction : on autorise quelqu'un à faire quelque chose, on est autorisé à agir, et une règle peut autoriser une pratique. Si tu prépares le CRPE ou rédiges des écrits professionnels, vérifie toujours le sujet qui donne la permission et l'action permise. En cas d'hésitation, reformule avec un exemple concret du terrain scolaire : c'est souvent le moyen le plus sûr d'éviter la faute et de choisir le mot juste.

*Mis à jour le 05 mai 2026*

[Continue sur reussirlecrpe.fr](https://reussirlecrpe.fr)

RéussirCRPE - Document pédagogique